



DUNKERQUE

GRANDE-SYNTHÉ

ZAC DU PARC INDUSTRIEL DES REPDYCKS

DUNKERQUE

CAPPELLE-LA-GRANDE

MOON-PLAGE

SPYCKER

ARMBOUTS-CAPPEL



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES OBLIGATIONS DIVERSES

Spyccker

Légende

- Siège d'exploitation agricole
- Voies bruyantes (arrêté de 2002)**
 - Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3
 - Niveau 4
 - Niveau 5
- Limite de commune
- Zonage ZAC
- Zonage Lotissements
- Zone de préemption urbain
- Zonage archéologique**
 - Niveau 1 : Saisine systématique
 - Niveau 2 : Seuil à 300 m2
 - Niveau 3 : Seuil à 500 m2
 - Niveau 4 : Seuil à 5000 m2

Echelle : 1:5 000



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2022
 Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
 Pour le Président,
 Le Vice-Président,

Marital BEYAERT

© Cadastre DGFIP 2022
 © Données DETE CUD 2022
 © Voies bruyantes DDTM 2022
 © Zonage archéologique - DRAC
 © Siège d'exploitation agricole - Chambre d'agriculture
 Copie et reproduction interdites

Edition du 09 décembre 2022

